

# **Badische Landesbibliothek Karlsruhe**

**Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe**

## **Instruction Pour Les Jardins Fruitiers Et Potagers**

Avec un Traité des Orangers, suivy de quelques Reflexions sur  
l'Agriculture

**La Quintinie, Jean**

**Amsterdam, 1692**

Chapitre XII

[urn:nbn:de:bsz:31-333023](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:bsz:31-333023)

rière, & subsistant toujours, c'est à dire continuant d'agir en terre à son ordinaire, quoy qu'il n'ait plus à nourrir ny la tige, ny les branches qu'il avoit originairement produites, & qui étoient ses veritables enfans, ce pied, dis je, obeïssant à l'industrie du Jardinier se charge d'allonger, grossir, multiplier, & faire fructifier, soit les simples yeux, soit les branches étrangères qu'on a substituées toutes petites sur sa tige, ou sur ses branches, & ce sont ces branches nouvelles, qui dans la suite occupant la place des retranchées deviennent les enfans adoptifs de ce pied, & prennent avec luy une liaison si étroite & si parfaite, qu'elles paroissent entierement ses enfans legitimes; d'où il arrive que sa fonction, n'est autre d'orénavant que de servir, pour ainsi dire de mere nourrice à ces nouveaux nourrissons.

Georg. 2.  
Inutilis-  
que falce  
ramos am-  
putans fa-  
liciores  
inferit.  
Horat.  
Epid.  
Tamen  
hæc quo-  
que si quis  
inferat &c.  
Cultuque  
frequenti  
in qual-  
cunque  
voces ar-  
tes, haud  
tarda se-  
quentur.  
Georg. 2.

Pour bien entendre cette description des greffes, qui paroît encore obscure, & énigmatique, il est question de marquer premierement les différentes sortes de greffes, qui sont en usage, en second lieu, les temps propres à les faire, & enfin les manieres de les bien faire: il y a de grandes differences aux uns, & aux autres, nous ajouterons ensuite, quels sont les sujets, qui ont disposition naturelle à recevoir certaines sortes d'especes de fruits, & ne sçauroient s'accommoder d'autres.

CHAPITRE XII

Des sortes de greffes, qui sont en usage.

Les sortes de greffes, dont on se fert le plus ordinairement, sont les greffes en flûte, les greffes à œil dormant, les greffes en fente, ou en poupée, & en couronne, les greffes entre le bois & l'écorce, les greffes à emporte-piece, &c.

Les greffes en flûte sont pour les Maronniers, Châtaigniers, Figuiers, &c.

Les greffes à œil dormant, & à la pousse, sont pour toutes sortes de fruits, tant à pepin, qu'à noyau, & même on s'en sert quelquefois en d'autres Arbres, qui ne sont pas fruitiers.

Les greffes en fente, ou en poupée, sont pareillement pour toutes sortes de bons Fruitiers, & même pour d'autres grands Arbres, pourveu que les uns & les autres ayent au moins trois à quatre pouces de tour à l'endroit où se doit faire la greffe en fente: les fruits à noyau, & sur tout les Pêches reüssissent moins regulierement en fente, que les fruits à pepin: quoy que les curieux de certaines Provinces de Guyenne assurent du contraire.

Les greffes entre le bois & l'écorce, & à emporte-piece sont particulierement pour les grosses branches, ou pour les grosses tiges des fruits à pepin étronçonnées, & ne valent rien pour les fruits à noyau, ny généralement pour toutes les branches, ou tiges, qui sont de mediocre grosseur, & par consequent trop foibles pour serrer suffisamment leurs greffes.